

Informations générales

PAIEMENT

Un acompte de 30% du montant total est à verser dans les 10 jours suivant l'inscription. Il convient de procéder au paiement exclusivement au moyen des bulletins de versement qui vous seront remis. Le montant restant doit être versé jusqu'à 45 jours avant la date du voyage. Vous recevrez les documents de voyage après réception du paiement.

FORMALITÉS D'ENTRÉE

Les citoyens Suisses peuvent se rendre en Malte avec un passeport ou une carte d'identité valable. Pour les autres nationalités, veuillez vous renseigner auprès de votre agent de voyage.

RESPONSABILITÉ

Les prix et le programme peuvent faire l'objet de modifications. Les conditions générales de voyage et de contrat de DER Touristik Suisse SA s'appliquent, tout comme ces conditions spéciales d'annulation pour ce voyage en particulier. Le droit en vigueur est le droit suisse. Le tribunal compétent pour toute plainte à l'encontre de DER Touristik Suisse SA est Zurich.

Un marathon représente des risques. Nous nous engageons à préparer soigneusement votre voyage, mais ne pouvons pas prévoir toute éventualité. En relation avec certains risques, la participation se fait à vos propres risques.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation d'une inscription confirmée et de modification (changement de nom, de dates, de logement), nous prélevons des frais administratifs d'un montant de CHF 100.00 par personne, max. CHF 200.00 par contrat. Toute personne se retirant du voyage après la confirmation se verra facturer en plus des frais administratifs les montants suivants du prix du forfait:

De la réservation au 14.1.24: 50% du prix du forfait
Du 15.1.24 au départ: 100% du prix du forfait

En règle générale, les billets d'avion doivent être émis immédiatement après la réservation. En cas d'annulation ou de modification de la réservation, les frais sont élevés.

Si un passager doit interrompre le voyage à court terme, seules les prestations qui ne nous ont pas été facturées peuvent être remplacées.

Si des événements imprévus ou inévitables (p. ex. guerre, grève, catastrophe naturelle, retrait de droits d'atterrissage, épidémies, pandémies et mesures officielles connexes) entravent le déroulement prévu du voyage, DTCH est en droit de résilier le contrat.

ASSURANCE

La souscription à une assurance annulation et assistance est obligatoire. DER Touristik Suisse SA vous conseille de compléter la couverture de l'assurance dont vous disposez, qui est limitée (assurance accident, maladie, bagages).

Réservez dès maintenant!

Veuillez nous faire parvenir le formulaire d'inscription dûment rempli et signé à l'adresse suivante:
MICExperts, DER Touristik Suisse SA, Bärenplatz 6-8,
3011 Berne

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Tél. : 058 702 62 85
E-Mail : laufreisen@micexperts.ch

INSCRIPTION AU MARATHON OU SEMI-MARATHON DE MALTE 2024:

Oui, je m'inscris / nous nous inscrivons définitivement pour le Marathon ou semi-marathon de Malte.

Selon les informations et conditions mentionnées au programme, je réserve/nous réservons les prestations suivants (veuillez SVP cocher les cases appropriées; prix par personne):

Coureur/coureuse Accompagnateur/accompagnatrice Coureur/coureuse Accompagnateur/accompagnatrice

Nom _____

Nom _____

Prénom _____

Prénom _____

Nationalité _____

Nationalité _____

Date de naissance _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Adresse _____

NPA/ lieu _____

NPA/ lieu _____

Portable _____

Portable _____

Numéro d'urgence _____

Numéro d'urgence _____

E-mail _____

E-mail _____

Réservez dès maintenant!

THE WATERFRONT HOTEL ****

- | | |
|---|-----------|
| <input type="radio"/> Prix forfaitaire en chambre double par personne | CHF 695.- |
| <input type="radio"/> Supplément en chambre individuelle (3 nuits) | CHF 205.- |
|
 | |
| <input type="radio"/> Réduction accompagnateur sans participation au marathon, par personne | CHF -45.- |
|
 | |
| <input type="radio"/> Assurance Voyages ERV Annulation et Assistance Somme d'assurance CHF 800.- | CHF 55.- |
| <input type="radio"/> Assurance Voyages Annuelle ERV Clever
Personne seule, somme d'assurance CHF 20'000.- | CHF 134.- |
| <input type="radio"/> Assurance Voyages Annuelle ERV Clever Famille
Somme d'assurance CHF 50'000.- | CHF 218.- |
| <input type="radio"/> Sans assurance annulation, j'ai/nous avons déjà ma/notre propre assurance
Nom de l'assurance: _____ | |
|
 | |
| <input type="radio"/> Contribution volontaire à la protection du climat à myclimate (CHF 14.- par personne) -
montant souhaité _____ | |
|
 | |
| <input type="radio"/> Prix plus honoraires de service de CHF 100.- par facture | |

Remarques

Date / lieu

Signature
